**Zeitschrift:** Bulletin pédagogique : organe de la Société fribourgeoise d'éducation et

du Musée pédagogique

**Herausgeber:** Société fribourgeoise d'éducation

**Band:** 60 (1931)

**Heft:** 14

**Rubrik:** À qui est l'enfant?

### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

#### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

#### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

**Download PDF: 27.11.2025** 

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

au Pâquier, institutrice à l'école mixte de Villaranon; M. François Abriel, au Châtelard, instituteur à l'école mixte de Villarsiviriaux; M<sup>11e</sup> Pauline Brach, à Fribourg, institutrice aux classes primaires de Dompierre; M. Raymond Lambert, à Montbrelloz, instituteur à l'école des garçons de Lully; M. Albert Gumy, à Villarsiviriaux, instituteur à l'école mixte de Montbrelloz; M. Casimir Magnin, à Neyruz, instituteur à l'école mixte de Morens; M. Adrien Chavaillaz, à Berlens, instituteur à l'école mixte de Surpierre; M. Joseph Cotting, à Bonnefontaine, instituteur à titre provisoire à l'école mixte de Vuarat (Attalens); M<sup>11e</sup> Agnès Maillard, de La Rougève, institutrice à l'école mixte de Pont (Veveyse); M. Paul Simonet, à Cormérod, instituteur à l'école mixte de St-Martin.

F. BARBEY, chef de service.

# A qui est l'enfant?

Le Duce a fait, à un reporter du Journal de Paris, qui l'a interviewé sur son conflit avec le Vatican, la réponse suivante :

- La religion, je la crois nécessaire, indispensable... Pas seulement pour le peuple... pour l'élite aussi, même pour la science qu'elle complète. J'ai dit à une inauguration de congrès scientifique : « Il y a un moment où la science, quels que soient ses progrès, s'arrête. Elle se trouve comme devant un mur. Sur ce mur, il faut écrire un nom : « Dieu. »
- C'est comme un acte de foi et parfaitement net. D'où est né le conflit avec le Vatican ?
- Je veux donc qu'il y ait de la religion dans tout le pays, qu'on apprenne aux enfants le catéchisme. Je les enverrai communier le dimanche en masse, dans leurs uniformes de Balillas ou autres. Pour tout cela, je laisse les prêtres agir : c'est de la religion. Le reste, c'est de la politique. Et la politique, c'est à moi...

Il a jeté ce mot « Moi » comme un rugissement de fauve, avec un déclic brutal de la mâchoire. Il continue :

— Je n'admettrai que personne, absolument personne, ne touche en quelque manière à ce qui est à l'Etat. Ma formule est nette : tout dans l'Etat, rien en dehors de l'Etat, rien contre l'Etat. L'enfant, dès qu'il est en âge d'apprendre, il appartient à l'Etat, à lui seul... pas de partage possible...

Ce défi, cet arrêt lancés avec une âpre passion dans cette salle démesurée que le soir noyait d'ombre, me remuèrent jusqu'aux moelles. Terrible doctrine! Ainsi, un enfant, la chair de notre chair, l'Etat aurait sur lui des droits égaux, supérieurs peut-être, à ceux du père ou de la mère! (Gazette de Lausanne.)

#### **EXAMENS DU BREVET 1932**

## Pour l'obtention :

Corneille.	Horace, annoté par Crouzet (édition Didier)	Fr. 2.—
Ch. Nodier.	Contes et nouvelles (édition Hatier)	» 0.45

#### Pour le renouvellement :

Molière.	Le Misanthrope, annoté par Gache (édition Didier)	))	2.—
Aug. Thierry.	Récits des temps mérovingiens, 2 vol. (Hatier).	))	0.90

# En vente à la Librairie catholique, Fribourg